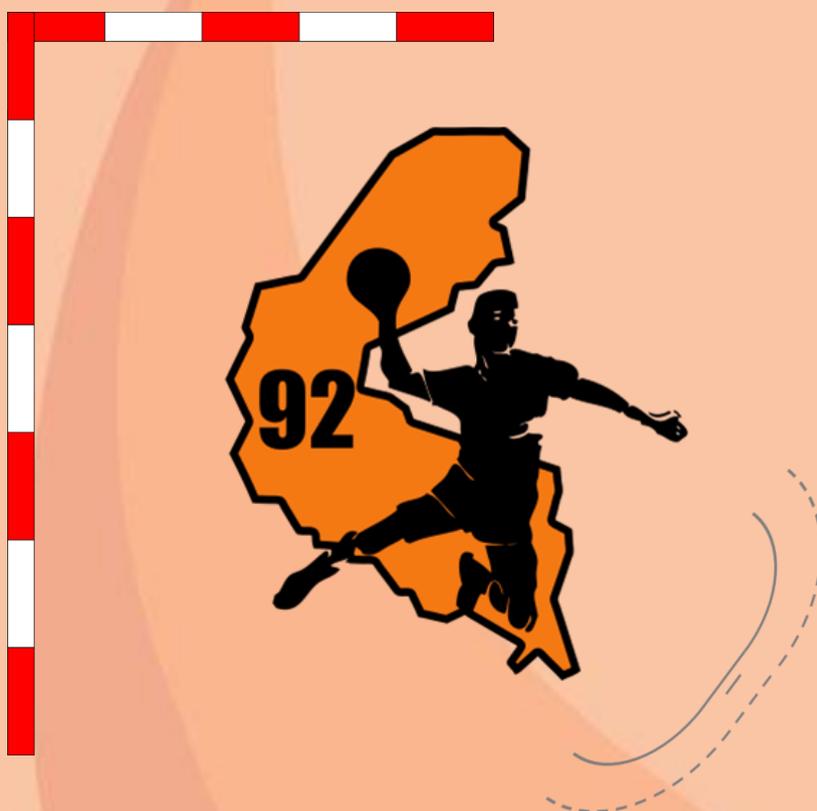


**COMITÉ
HAUTS DE SEINE
FFHANDBALL**



Délayages D'Accession Régionale



**Moins de 16 ans Féminines
Moins de 18 ans Féminines**

**Moins de 16 ans Masculins
Moins de 18 ans Masculins**

Saison 2021- 2022



Moins de 16 ans Féminines	2
Moins de 18 ans Féminines	6
Moins de 16 ans Masculins	10
Moins de 18 ans Masculins	14



Moins de 16 ans Féminines (4 places)

(Joueuses nées en 2006 - 2007 - 2008).

8 dossiers ont été reçus au Comité.

Le Comité doit déterminer les **4 équipes** qui pourront participer aux délayages Ile de France.

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional ont l'obligation de déposer avant le début de ces délayages une liste de 14 joueuses.

De cette liste, **AUCUNE** joueuse ne sera autorisée à évoluer, durant le temps de ces délayages, avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages.

Aucune joueuse figurant sur les listes présentées à la COC territoriale pour le dossier d'accession au championnat de France "- de 17 ans" ne peut prétendre disputer ces délayages départementaux pour accéder au niveau régional.

Sanction : match perdu par pénalité.

Après réflexion, et notamment pour limiter les brassages de collectifs en cette période de crise sanitaire, nous vous proposons une nouvelle formule en préservant les poules, qui vous ont déjà été transmises ; mais en effectuant des matches simples, afin d'obtenir un classement de 1 à 4 par poule.

Poule A	Poule B
1- ES Colombes	1- Bois Colombes Sports
2- Issy Paris Hand	2- ASV Châtenay-Malabry
3- Courbevoie HB	3- A.C.B.B
4- Entente Mont Valérien	4- Entente 92 Sud

Journée n° 1 : 25/26 septembre 2021

Poules	Matches n°	Rencontres
A	1	ES Colombes / Entente Mont Valérien
A	2	Issy Paris Hand / Courbevoie HB
B	3	Bois Colombes Sports / Entente 92 Sud
B	4	ASV Châtenay-Malabry / A.C.B.B

Journée n° 2 : 2/3 octobre 2021

Poules	Matches n°	Rencontres
A	5	Courbevoie HB / ES Colombes
A	6	Entente Mont Valérien / Issy Paris Hand
B	7	A.C.B.B / Bois Colombes Sports
B	8	Entente 92 Sud / ASV Châtenay-Malabry

Journée n° 3 : 9/10 octobre 2021

Poules	Matches n°	Rencontres
A	9	ES Colombes / Issy Paris Hand
A	10	Courbevoie HB / Entente Mont Valérien
B	11	Bois Colombes Sports / ASV Châtenay-Malabry
B	12	A.C.B.B / Entente 92 Sud

A l'issue de cette journée, les équipes ayant fini 1^{ères} et 2^{èmes} participeront à un match de classement pour définir les places 1 à 4 (en tenant compte du règlement fédéral 3.3.3). Les équipes classées 3^{èmes} et 4^{èmes} des poules A et B participeront aux délayages départementaux.

Si des jeunes joueuses sont retenues pour participer aux Inter-Ligues, cette journée pourra être reportée en semaine (avant la date initiale).

Journée n° 4 : 16/17 octobre 2021

Matches n°	Rencontres
13	1 de A / 1 de B
14	2 de A / 2 de B

Un tirage au sort sera effectué pour déterminer l'équipe recevante.

A l'issue de cette journée, les 4 équipes classées seront les représentantes des Hauts-de-Seine (en tenant compte du règlement fédéral 3.3.3).

REGLEMENT

Temps de jeu :

- match simple : 2 × 25'

Sur la journée n° 4 (matches n° 13 et 14), en cas d'égalité à la suite du temps réglementaire, application du règlement 3.3.6 (ci-après).

Taille du ballon : 1

Attribution des points :

- victoire : 3 points
- égalité : 2 points
- défaite : 1 point

Temps mort :

3 par match selon la règle fédérale

Temps d'exclusion temporaire : 2'

Nombre de joueuses :

12 joueuses sont autorisées par match

Maillots :

Pensez à prendre vos deux jeux de maillots

Licence :

Toute personne inscrite sur la feuille de match devra être licenciée (joueuses, entraîneurs et dirigeants) à la date du tournoi ou de la rencontre.

Si ce n'est pas le cas, l'équipe concernée sera déclassée.

Arbitrage :

Arbitres désignés par le Comité.

Pour des raisons de facilité de fonctionnement, les arbitres désignés seront indemnisés par le Comité et ce coût sera réparti à chacun des clubs présents.

Vous serez prévenus si des arbitres seront présents ou non sur votre lieu de compétition pour que vous puissiez vous organiser le cas échéant.

REGLEMENTS FEDERAUX

3.3.3 ———

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) par le plus grand nombre de but marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
- 4) par la plus grande différence de but sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 5) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 6) par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

3.3.6 Déroulement jets de sept mètres

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4^e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.



Moins de 18 ans Féminines (4 places)

(Joueuses nées en 2004 - 2005 - 2006 - 2007 avec dérogation)

5 dossiers ont été reçus au Comité.

Le Comité doit déterminer les 4 équipes qui pourront participer aux délayages Ile de France.

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional ont l'obligation de déposer avant le début de ces délayages une liste de 14 joueuses.

De cette liste, AUCUNE joueuse ne sera autorisée à évoluer, durant le temps de ces délayages, avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages.

Aucune joueuse figurant sur les listes présentées à la COC territoriale pour le dossier d'accession au championnat de France "- de 17 ans" ne peut prétendre disputer ces délayages départementaux pour accéder au niveau régional.

Sanction : match perdu par pénalité

Journée n° 1 : 25/26 septembre 2021

Tournoi de brassage

Poule A	Poule B
<u>Lieu :</u>	<u>Lieu :</u>
En attente	En attente
1- Issy Paris Hand 2- ASV Châtenay-Malabry 3- Bois Colombes Sports	1- ES Colombes 2- Entente Mont Valérien

Le club cité en 1^{er} est le club organisateur.

Si ce club ne peut recevoir le tournoi, il sera alors demandé au club n° 2, ... etc....

A l'issue de cette journée, un brassage sera organisé comme suit,

Journée n° 2 : 2/3 octobre 2021

Poule C
<u>Lieu :</u>
En attente
3 de A / 2 de B

A l'issue de cette journée, les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} des poules C et D participeront à un nouveau tournoi, les équipes classées 3^{èmes} des poules C et D participeront aux délayages départementaux.

Journée n° 3 : 9/10 octobre 2021

Poule D	Poule E
Lieu :	Lieu :
En attente	En attente
1- 1 ^{er} de A 2- 1 ^{er} de C	1- 1 ^{er} de B 2- 2 ^{ème} de A

A l'issue de cette journée, ces équipes participeront à un match de classement.

Journée n° 4 : 16/17 octobre 2021

Matches de classement
Lieu : en attente
1 ^{er} de D / 1 ^{er} de E 2 ^{ème} de D / 2 ^{ème} de E

A l'issue de cette journée, les 4 équipes classées seront les représentantes des Hauts-de-Seine (en tenant compte du règlement fédéral 3.3.3).

REGLEMENT

Ordre des rencontres :

- Tournoi à 3 équipes (selon 3.4.3 : 1/3 - Vaincu de 1/3 - 2 - Vainqueur 1/3 - 2.

En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.

Temps de jeu :

- tournoi à 3 équipes : 2 × 18 ' (pause de 5' à la mi-temps ; de 10' entre chaque match)

- match simple : 2 × 30'

En cas d'égalité à la suite du temps règlementaire, application du règlement 3.3.6 (ci-après).

Taille du ballon : 2

- Attribution des points :
- victoire : 3 points
 - égalité : 2 points
 - défaite : 1 point

Temps mort : Tournoi à 3 équipes - 1 par mi-temps

Match simple - 3 par match selon la règle fédérale

Temps d'exclusion temporaire : 2' (T3) – 2' (simple).

Nombre de joueuses :

14 joueuses sur le tournoi sont autorisées, mais seules 12 d'entre elles peuvent prendre part au jeu sur une rencontre (il peut donc y avoir une composition d'équipe différente sur les rencontres).

12 joueuses sur la rencontre "simple" sont autorisées.

Maillots :

Pensez à prendre vos deux jeux de maillots

Licence :

Toute personne inscrite sur la feuille de match devra être licenciée (joueuses, entraîneurs et dirigeants) à la date du tournoi ou de la rencontre.

Si ce n'est pas le cas, l'équipe concernée sera déclassée.

Arbitrage :

Arbitres désignés par le Comité.

Les indemnités d'arbitrage seront réglées par les clubs recevants, une répartition entre clubs sera effectuée à l'issue de ces délayages.

REGLEMENTS FEDERAUX

3.3.3 ———

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) par le plus grand nombre de but marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
- 4) par la plus grande différence de but sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 5) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 6) par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

3.3.4 ———

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matchs joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 2) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matchs joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 3) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matchs joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 4) par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs(ives) à la date de l'Assemblée Générale Fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

3.3.6 Déroulement jets de sept mètres

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4^e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.



Moins de 16 ans Masculins (4 places)

(Joueurs nés en 2006 - 2007 - 2008)

12 dossiers ont été reçus au Comité.

Le Comité doit déterminer les **4 équipes** qui pourront participer aux délayages Ile de France.

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional, ont l'obligation de déposer avant le début de ces délayages une liste de 14 joueurs.

De cette liste, **AUCUN** joueur ne sera autorisé à évoluer, durant le temps de ces délayages, avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages.

Aucun joueur figurant sur les listes présentées à la COC territoriale pour le dossier d'accession au championnat de France "- de 18 ans" ne peut prétendre disputer ces délayages départementaux pour accéder au niveau régional.

Sanction : match perdu par pénalité

Après réflexion, et notamment pour limiter les brassages de collectifs en cette période de crise sanitaire, nous vous proposons une nouvelle formule en préservant les poules, qui vous ont déjà été transmises ; mais en effectuant des matches simples, afin d'obtenir un classement de 1 à 4 par poule.

Poule A	Poule B	Poule C
1- Bois Colombes Sports	1- A.C.B.B	1- Rueil AC
2- USM Malakoff	2- Chaville HB	2- ASV Châtenay
3- CSM Puteaux	3- Courbevoie HB	3- Asnières HC
4- Levallois SC	4- Issy HB Masculin	4- ES Colombes HB

Journée n° 1 : 25/26 septembre 2021

Poules	Matches n°	Rencontres
A	1	Bois Colombes Sports / Levallois SC
A	2	USM Malakoff / CSM Puteaux
B	3	A.C.B.B / Issy HB Masculin
B	4	Chaville HB / Courbevoie HB
C	5	Rueil AC / ES Colombes HB
C	6	ASV Châtenay / Asnières HC

Journée n° 2 : 2/3 octobre 2021

Poules	Matches n°	Rencontres
A	7	CSM Puteaux / Bois Colombes Sports
A	8	Levallois SC / USM Malakoff
B	9	Courbevoie HB / A.C.B.B
B	10	Issy HB Masculin / Chaville HB
C	11	Asnières HC / Rueil AC
C	12	ES Colombes HB / ASV Châtenay

Si des jeunes joueurs sont retenus pour participer aux Inter-Ligues, cette journée pourra être reportée en semaine (avant la date initiale).

Journée n° 3 : 9/10 octobre 2021

Poules	Matches n°	Rencontres
A	13	Bois Colombes Sports / USM Malakoff
A	14	CSM Puteaux / Levallois SC
B	15	A.C.B.B / Chaville HB
B	16	Courbevoie HB / Issy HB Masculin
C	17	Rueil AC / ASV Châtenay
C	18	Asnières HC / ES Colombes HB

A l'issue de cette journée, les équipes ayant fini 1^{ères} et 2^{èmes} participeront à un match de classement pour définir les places 1 à 4 (en tenant compte du règlement fédéral 3.3.3). Les équipes classées 3^{èmes} et 4^{èmes} des poules A et B participeront aux délayages départementaux.

Journée n° 4 : 16/17 octobre 2021

Matches n°	Rencontres
18 à 20	1 de A / 1 de B / 1 de C
21 à 23	2 de A / 2 de B / 2 de C

L'idéal serait de faire ces rencontres sur un même site pour permettre du temps de repos entre les rencontres.

A l'issue de cette journée, un classement de 1 à 4, et elles seront les représentantes des Hauts-de-Seine (en tenant compte du règlement fédéral 3.3.3).

REGLEMENT

Ordre des rencontres :

- Tournoi à 3 équipes (selon 3.4.3 : 1/3 – Vaincu de 1/3 – 2 – Vainqueur 1/3 – 2.

En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.

Temps de jeu :

- tournoi à 3 équipes : 2 × 18 ' (pause de 5' à la mi-temps ; de 10' entre chaque match)
- match simple : 2 × 25'

Taille du ballon : 2

- Attribution des points :
- victoire : 3 points
 - égalité : 2 points
 - défaite : 1 point

Temps d'exclusion temporaire : 2'

Temps mort : Tournoi à 3 équipes - 1 par mi-temps
Match simple - 3 par match selon la règle fédérale

Nombre de joueurs :

12 joueuses sont autorisées par match

14 joueurs sur le tournoi (matches 18 à 23) sont autorisés, mais seuls 12 d'entre eux peuvent prendre part au jeu sur une rencontre (il peut donc y avoir une composition d'équipe différente sur les rencontres).

Maillots :

Pensez à prendre vos deux jeux de maillots

Licence :

Toute personne inscrite sur la feuille de match devra être licenciée (joueurs, entraîneurs et dirigeants) à la date du tournoi ou de la rencontre.

Si ce n'est pas le cas, l'équipe concernée sera déclassée.

Arbitrage :

Arbitres désignés par le Comité.

Pour des raisons de facilité de fonctionnement, les arbitres désignés seront indemnisés par le Comité et ce coût sera réparti à chacun des clubs présents.

Vous serez prévenus si des arbitres seront présents ou non sur votre lieu de compétition pour que vous puissiez vous organiser le cas échéant.

REGLEMENTS FEDERAUX

3.3.3 ———

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) par le plus grand nombre de but marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
- 4) par la plus grande différence de but sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 5) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 6) par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

3.3.6 Déroulement jets de sept mètres

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4^e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.



Moins de 18 ans Masculins (4 places)

(Joueurs nés en 2004 - 2005 - 2006 - 2007 avec dérogation).

11 dossiers ont été reçus au Comité.

Le Comité doit déterminer les **4 équipes** qui pourront participer aux délayages Ile de France.

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional ont l'obligation de déposer avant le début de ces délayages une liste de 14 joueurs.

De cette liste, **AUCUN** joueur ne sera autorisé à évoluer, durant le temps de ces délayages, avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages.

De plus, aucun joueur figurant sur les listes présentées à la COC territoriale pour le dossier d'accession au championnat de France "- de 18 ans" ne peut prétendre disputer ces délayages départementaux pour accéder au niveau régional.

Sanction : match perdu par pénalité

Après réflexion, et notamment pour limiter les brassages de collectifs en cette période de crise sanitaire, nous vous proposons une nouvelle formule en préservant les poules, qui vous ont déjà été transmises ; mais en effectuant des matches simples, afin d'obtenir un classement de 1 à 4 par poule.

Poule A	Poule B	Poule C
1- A.C.B.B	1- Bois Colombes Sports	1- ASV Châtenay-Malabry
2- Courbevoie HB	2- Entente Sud 92	2- Entente Mont Valérien
3- Chaville	3- Levallois SC	3- Issy les Moulineaux
4- ES Colombes	4- Stade de Vanves	4- Exempt

Journée n° 1 : 25/26 septembre 2021

Poules	Matches n°	Rencontres
A	1	A.C.B.B / ES Colombes
A	2	Courbevoie HB / Chaville
B	3	Bois Colombes Sports / Stade de Vanves
B	4	Entente Sud 92 / Levallois SC
C	5	ASV Châtenay-Malabry / Exempt
C	6	Entente Mont Valérien / Issy les Moulineaux

Journée n° 2 : 2/3 octobre 2021

Poules	Matches n°	Rencontres
A	7	Chaville / A.C.B.B
A	8	ES Colombes / Courbevoie HB
B	9	Levallois SC / Bois Colombes Sports
B	10	Stade de Vanves / Entente Sud 92
C	11	Issy les Moulineaux / ASV Châtenay-Malabry
C	12	Exempt / Entente Mont Valérien

Journée n° 3 : 9/10 octobre 2021

Poules	Matches n°	Rencontres
A	13	A.C.B.B / Courbevoie HB
A	14	Chaville / ES Colombes
B	15	Bois Colombes Sports / Entente Sud 92
B	16	Levallois SC / Stade de Vanves
C	17	ASV Châtenay-Malabry / Entente Mont Valérien
C	18	Issy les Moulineaux / Exempt

A l'issue de cette journée, les équipes ayant fini 1^{ères} et 2^{èmes} participeront à un match de classement pour définir les places 1 à 4 (en tenant compte du règlement fédéral 3.3.3). Les équipes classées 3^{èmes} et 4^{èmes} des poules A et B participeront aux délayages départementaux.

Journée n° 4 : 16/17 octobre 2021

Matches n°	Rencontres
18 à 20	1 de A / 1 de B / 1 de C
21 à 23	2 de A / 2 de B / 2 de C

L'idéal serait de faire ces rencontres sur un même site pour permettre du temps de repos entre les rencontres.

A l'issue de cette journée, un classement de 1 à 4, et elles seront les représentantes des Hauts-de- Seine (en tenant compte du règlement fédéral 3.3.3).

REGLEMENT

Ordre des rencontres :

- Tournoi à 3 équipes (selon 3.4.3 : 1/3 - Vaincu de 1/3 - 2 - Vainqueur 1/3 - 2.

En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.

Temps de jeu :

- tournoi à 3 équipes : 2 × 18 ' (pause de 5' à la mi-temps ; de 10' entre chaque match)
- match simple : 2 × 30'

Taille du ballon : 3

Attribution des points :

- victoire : 3 points
- égalité : 2 points
- défaite : 1 point

Temps d'exclusion temporaire : 2'

Temps mort : Tournoi à 3 équipes - 1 par mi-temps
Match simple - 3 par match selon la règle fédérale

Nombre de joueurs :

12 joueuses sont autorisées par match

14 joueurs sur le tournoi (matchs 18 à 23) sont autorisés, mais seuls 12 d'entre eux peuvent prendre part au jeu sur une rencontre (il peut donc y avoir une composition d'équipe différente sur les rencontres).

Maillots :

Pensez à prendre vos deux jeux de maillots

Licence :

Toute personne inscrite sur la feuille de match devra être licenciée (joueurs, entraîneurs et dirigeants) à la date du tournoi ou de la rencontre.

Si ce n'est pas le cas, l'équipe concernée sera déclassée.

Arbitrage :

Arbitres désignés par le Comité.

Pour des raisons de facilité de fonctionnement, les arbitres désignés seront indemnisés par le Comité et ce coût sera réparti à chacun des clubs présents.

Vous serez prévenus si des arbitres seront présents ou non sur votre lieu de compétition pour que vous puissiez vous organiser le cas échéant.

REGLEMENTS FEDERAUX

3.3.3 ———

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) par le plus grand nombre de but marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
- 4) par la plus grande différence de but sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 5) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 6) par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

3.3.6 Déroulement jets de sept mètres

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4^e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.



COMITÉ
HAUTS DE SEINE
FFHANDBALL

